

Position de la LPO Alsace concernant le renforcement des populations de Cigogne blanche

La Cigogne blanche a failli disparaître d'Alsace. La population nicheuse est passée de 145 couples en 1960 à un minimum de 9 couples en 1974, en raison des destructions en période de migration et dans les zones d'hivernage, et peut-être de la sécheresse au Sahel.

Pour enrayer cette régression catastrophique, Alfred Schierer et ses collaborateurs mettent en place dès la fin des années 1950 une politique de renforcement des populations de Cigogne blanche avec élevage dans des enclos, maintien des cigognes en captivité durant 3 années puis lâcher des oiseaux. Ces cigognes ont alors perdu l'instinct de migration, se fixent dans les environs et sont nourris durant l'hiver.

Grâce à ces enclos de « réintroduction », les effectifs progressent d'abord lentement : on passe de 12 couples en 1975 à 21 couples en 1980. En 1983, une nouvelle association voit le jour : l'association pour la protection et la réintroduction des cigognes en Alsace (APRECIA). Elle coordonne principalement les renforcements de populations dans le Haut-Rhin. Au cours des deux dernières décennies, les populations alsaciennes de Cigogne blanche continuent à progresser : 24 couples en 1985, 79 en 1990, 192 en 1995 et 256 en 2000.

D'autre part, les conditions climatiques se sont améliorées dans une partie des zones d'hivernage (fin de la sécheresse au Sahel) et les oiseaux sont moins détruits en période internuptiale. De plus, la Cigogne blanche a colonisé naturellement la façade atlantique, si bien que 630 à 640 couples nichent en l'an 2000 en France.

La LPO Alsace rappelle que la Cigogne blanche est une espèce protégée, inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Les programmes de renforcement de population ne sont plus justifiés. Aussi, la LPO Alsace demande que :

- **aucun nouvel enclos ne soit plus créé;**
- **tous les jeunes cigognes nés en captivité soient relâchés dans la nature ;**
- **les adultes vivants dans les enclos ne soient pas remplacés en cas de décès. La population captive va alors régresser graduellement par mortalité naturelle.**

De plus, la LPO Alsace souhaite que le nourrissage d'appoint soit réduit progressivement afin de supprimer la dépendance des cigognes.

Il est maintenant souhaitable que tous les moyens mis en œuvre durant plusieurs décennies pour renforcer les populations soient dorénavant utilisés pour conserver ou restaurer les habitats favorables, pour améliorer les conditions de nidification et pour réduire les facteurs de mortalité (tirs, électrocutions...).

La Cigogne blanche est un indicateur de richesse et de diversité des milieux. Elle constitue un élément essentiel de notre patrimoine faunistique alsacien et ne doit en aucune façon être perçue comme un simple apport folklorique, voire touristique !

Par décision du Conseil d'Administration du 19 mars 2002.

Le Président, Yves MULLER.